



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 8 mars 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

| | | |
|------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| AIX-LES-BAINS | Dominique DORD | Pouvoir d'Olivier BERTHET |
| AIX-LES-BAINS | Renaud BERETTI | |
| AIX-LES-BAINS | Michel FRUGIER | |
| AIX-LES-BAINS | Corinne CASANOVA | |
| LA BIOLLE | Blandine BELLANCA | |
| BOURDEAU | Jean-Marc DRIVET | |
| LE BOURGET DU LAC | Marie-Pierre FRANCOIS | |
| BRISON SAINT INNOCENT | Jean-Claude CROZE | |
| CONJUX | Claude SAVIGNAC | |
| DRUMETTAZ-CLARAFOND | Nicolas JACQUIER | |
| ENTRELACS | Bernard MARIN | Pouvoir de Christian REBELLE |
| GRESY-SUR-AIX | Robert CLERC | |
| MOUXY | Gabrielle KOEHREN | Pouvoir de Nicole FALCETTA |
| ONTEX | Jacques CURTILLET | |
| PUGNY-CHATENOD | Jean-Guy MASSONNAT | |
| RUFFIEUX | Olivier ROGNARD | |
| SAINT OFFENGE | Bernard GELLOZ | Pouvoir de Jean-Christophe EICHENLAUB |
| SERRIERES EN CHAUTAGNE | Denise de MARCH | |
| TRESSERVE | Jean-Claude LOISEAU | |
| TREVIGNIN | Gérard GONTHIER | |
| VIONS | Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET | |
| VIVIERS-DU-LAC | Robert AGUETTAZ | |
| VOGLANS | Yves MERCIER | |

Absents excusés :

| | |
|--------------------------|----------------------------|
| MERY | Eudes BOUVIER |
| LE MONTCEL | Jean-Christophe EICHENLAUB |
| SAINT PIERRE DE CURTILLE | Sylvie L'HEVEDER |

Autres présents non votants :

| | |
|-----------------------------|--|
| Christophe DERIPPE | Entrelacs |
| Jean-François BRAISSAND | Entrelacs |
| Frédéric GIMOND | Directeur Général des Services |
| Laurent LAVAISIERE | Directeur Général Adjoint |
| Christophe PIRAT | Directeur des services à la population |
| Christophe TOUZEAU | Directeur du pôle Eau |
| Martine REVOL | Directrice de cabinet |
| Olivier VERDENAL | Directeur financier |
| Christophe LUPO | Responsable Patrimoine et Travaux |
| Estelle COSTA de BEAUREGARD | Responsable juridique/assemblées |

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1^{er} mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 131 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 20 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2018
Exécutoire le : 15 MARS 2018
Affichée le : 15 MARS 2018
Visée le : 15 MARS 2018

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-01 - Exploitation des services d'eau potable des communes de Conjux, Ruffieux, Serrières, Motz, Chanaz et des communes déléguées d'Albens et de Saint Girod Attribution

Monsieur le Président rappelle l'organisation du territoire pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable :

- Secteur Nord, type rural qui comporte toutes les communes de Chautagne et Albanais,
- Secteur Centre, type urbain qui comporte les communes d'Aix les Bains, Tresserve et Brison Saint Innocent,
- Secteur Sud type rural qui comporte toutes les communes de l'ex-Calb à l'exclusion de celles intégrées dans le secteur centre.

Le secteur Nord sera exploité par des prestataires et sera comparé au secteur Sud exploité en direct par Grand Lac. Le secteur Centre sera confié à un prestataire. La Communauté d'Agglomération Grand Lac a engagé une procédure de marché public pour l'exploitation des services d'eau potable des communes de Conjux, Albens (commune déléguée d'Entrelacs), Ruffieux, Serrières, Saint Girod (commune déléguée d'Entrelacs), Motz et Chanaz pour la période du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2022 soit 4 ans et 8 mois avec possibilité de prolongation de un an.

Cette consultation a été lancée conformément aux dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication au JOUE / BOAMP et mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation le 5 janvier 2018. La date de remise des offres était fixée au 5 février 2018 à 12h00. Deux candidats ont remis une offre : Veolia et Saur. L'ouverture des plis a été effectuée le 5 février 2018 à 14h00. Monsieur le Président rappelle les critères d'analyse des offres : 60 % pour la valeur technique : 60% et 40 % pour le prix.

Après analyse des offres et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 26 février il est proposé de retenir l'offre de la société SAUR :

- Montant de prestation pour une année pleine : 387 305 €HT,
- Montant de la tranche ferme soit 4 ans et 8 mois : 1 822 056 €HT.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits pour l'exercice 2018 sont inscrits au budget Eau Potable, article 611.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché d'exploitation des services d'eau potable des communes de Conjux, Albens (commune déléguée d'Entrelacs), Ruffieux, Serrières, Saint Girod (commune déléguée d'Entrelacs), Motz et Chanaz à la société SAUR,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 2018-01 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

| |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 23 |
| - Votants : 27 |
| - Pour : 27 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Aix-les-Bains, le 8 mars 2018

Le Président,
Dominique DORD

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-01 - Exploitation des services d'eau potable des communes de Conjux, Ruffieux, Serrières, Motz, Chanaz et des communes déléguées d'Albens et de Saint Girod - Attribution

Date de transmission de l'acte : 15/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2018

Numéro de l'acte : d2262 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180308-d2262-DE

Date de décision : 08/03/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)